

OBSERVATIONS prononcées à la suite de la communication de M. Philippe de Villiers (séance du lundi 27 septembre 2004)

**Gérald Antoine** : Vous avez fait place et droit à la grammaire et au vocabulaire. Permettez-moi de m'intéresser, non pas au mot *souverainiste*, mais à ceux de *souverain* et de *souveraineté*. Au XVII<sup>e</sup>, Furetière définissait ainsi *souverain* : « Tout puissant qui n'a personne au-dessus de lui. Dieu seul est souverain. » Dans un autre article, Furetière complétait : « A l'égard de l'homme, se dit du roi, du prince qui doit son pouvoir de Dieu et de son épée. » Que trouve-t-on aujourd'hui dans le *Trésor de la Langue française* ? « *Souveraineté* : qualité propre à une collectivité politique qui se gouverne elle-même tout en pouvant relever d'une autorité supérieure. »

Cela nous montre que le mot *souveraineté*, à travers trois siècles, a évolué dans sa valeur. Au XVII<sup>e</sup> siècle, on pouvait concevoir une souveraineté absolue. Aujourd'hui, on ne peut plus concevoir qu'une souveraineté relative. Tout nous conduit en effet à l'interdépendance. Le *Trésor de la Langue française* illustre cela d'un exemple choisi dans une lettre de Gobineau à Tocqueville : « En Suisse, la souveraineté cantonale, d'abord menacée par les radicaux, a été relevée par ceux-là mêmes qui la menaçaient. » Il s'agit là de la souveraineté dans un Etat confédéral. Vous admettez que la souveraineté n'est pas contradictoire avec le confédéralisme, voire avec le fédéralisme. Pourquoi donc campez-vous sur la montagne du souverainisme alors que tout nous prouve, et la grammaire et les faits, que la souveraineté désormais est appelée à n'être que relative ?

\*

\* \*

**Roland Drago** : Ce qui gêne dans la vision que vous avez de l'Europe est son caractère binaire. Vous raisonnez soit par rapport au fédéralisme, soit par rapport au souverainisme. Or l'évolution de l'Europe depuis la fin de la guerre nous a amenés à quelque chose qui ne correspond ni au fédéralisme, ni au souverainisme. Il s'agit de notions entièrement nouvelles qui ne peuvent être abordées qu'avec un esprit nouveaux. L'Europe, qui a été composée d'Etats souverains dans l'acception classique du terme, n'était plus viable dans le monde tel qu'il est devenu. A partir de 1954, et surtout à partir du Traité de Rome en 1957, il y a eu une prise en considération d'un phénomène nouveau : l'abandon par des Etats d'une partie de leur souveraineté pour permettre la mise en place d'un mécanisme institutionnel inédit – avec des faiblesses, mais aussi avec des réussites incontestables

Prenons, à titre d'exemple, le problème de la répartition des compétences. Dans le texte du traité constitutionnel se trouve pour la première fois dans l'histoire de l'Europe unie une claire répartition des compétences. Il y a les compétences qui ressortissent à l'Union et qui impliquent bien évidemment une restriction de souveraineté. Il y a les compétences partagées, assorties d'un système de lois cadres, les Etats se chargeant de l'application en vertu de leur appareil législatif propre. Enfin, par application du principe de subsidiarité, il y a les compétences nationales, dans des domaines restés importants.

Si l'on admet que la situation est nouvelle, tout comme les notions qu'il faut mettre en œuvre, on aura, me semble-t-il une meilleure compréhension de ce que peuvent être le Traité constitutionnel et l'avenir de l'Europe.

\*  
\* \*

**Prosper Weil :** Le problème que vous traitez ne met-il pas en cause deux notions assez différentes ? D'une part celle de la souveraineté, c'est-à-dire la maîtrise de chaque Etat sur son droit et sur sa politique, et d'autre part les contours géographiques de cette souveraineté. Vous dites qu'il faut conserver tels qu'ils sont les contours géographiques de la souveraineté, c'est-à-dire les Etats tels qu'ils sont à l'heure actuelle dans leurs frontières actuelles, et la souveraineté. On peut se demander si vous ne considérez pas que ce sont là des données naturelles, inéluctables, auxquelles il serait aberrant, voire criminel de toucher.

Or, tant la souveraineté que ses contours géographiques apparaissent clairement comme des données de l'histoire, comme des données contingentes qui peuvent changer et qui ont changé dans l'histoire. Le contenu de la souveraineté a profondément évolué et les frontières ont maintes fois changé. Avant le dessin actuel des Etats, il y avait en Europe une carte complètement différente, que ce soit pour la France, l'Allemagne, l'Italie ou d'autres pays.

Le problème est donc de savoir si l'état actuel de cette évolution, aussi bien de la souveraineté que de ses contours géographiques, doit rester figé tel qu'il est ou non. Vous abordez cette question d'un point de vue philosophique, presque métaphysique, alors qu'il me semble qu'il conviendrait de l'envisager d'un point de vue beaucoup plus terre-à-terre.

On peut par exemple constater qu'une souveraineté exacerbée, comme elle s'est manifestée pendant les siècles derniers, a été une source de guerres intereuropéennes terribles. On peut constater aussi que l'Europe a été dessinée depuis quelques décennies de façon à éviter le retour de ces guerres.

Qu'est-ce qui est préférable, pour la paix des hommes, pour le développement de l'économie, pour l'éducation, pour les libertés, pour les rapports avec le reste du monde, pour le niveau de vie etc. ? On ne saurait à mon sens, sans bien sûr négliger l'histoire, répondre à cette interrogation sans prendre en considération les aspects empiriques. C'est pourquoi, je pense que votre position, quelque séduisante et brillamment exposée qu'elle soit, mérite d'être abordée avec une certaine circonspection.

\*  
\* \*

**Bernard Bourgeois :** Vous avez opposé le pouvoir de l'Etat au simple pouvoir de fait. Le pouvoir de l'Etat s'est toujours lui-même anticipé, pour une large part, dans un pouvoir de fait et l'Etat ne reste véritablement un Etat que s'il continue de posséder la force. Or, si l'Europe n'est pas encore un pouvoir de fait, politiquement, beaucoup d'Etats-nations n'ont plus, pour une part croissante, un véritable pouvoir de fait sur leurs conditions d'existence. Peut-on, par volonté, redonner un pouvoir de fait aux Etats-nations, par exemple en réapprenant aux futurs citoyens que sont les enfants le sens de l'Etat et celui de la norme ?

Ce dont notre époque souffre, c'est de lier la volonté aux valeurs – mais les valeurs sont subjectives, alors que le véritable corrélatif du vouloir est la norme. Il faut donc du volontarisme, mais suffit-il ? La résolution ne doit-elle pas s'accompagner de prudence ?

La question qui se pose peut être formulée ainsi : à quel niveau politique – Etat, Europe, continent, monde – le volontarisme peut-il avoir une vérité ? A quel niveau politique s'installer pour organiser l'articulation des différents niveaux politiques ? Vous avez clairement dit que pour votre part, c'est au niveau de l'Etat-nation qu'il faut se situer. Mais pouvez-vous justifier l'affirmation que, dans le contexte actuel, l'Etat-nation pourrait redevenir une puissance véritable ?

Vous avez eu raison de lier le passé et le futur, mais le passé est-il véritablement garant de l'avenir ?

\*  
\* \*

**Alain Plantey :** Le dernier grand souverain français, Charles de Gaulle, distinguait la souveraineté de l'indépendance. La souveraineté est un héritage des rois de France, dressé comme un rempart contre le Pape et contre l'empereur, avec l'aide de juristes mandatés pour la définir. Dans le domaine intérieur, la souveraineté c'étaient la justice, la loi et l'impôt ; dans le domaine extérieur, l'unité, la négociation et la guerre.

L'indépendance en revanche se négocie. Elle est le résultat d'une volonté de négociation et d'entente, dans la mesure où elle peut faire naître ou consacrer une dépendance.

Le Général de Gaulle a toujours distingué les deux notions, acceptant de négocier avec tout le monde, mais estimant que la France a le droit de négocier puisqu'elle est souveraine. La France n'a-t-elle pas négocié depuis des siècles toutes sortes de traités sans cesser d'être souveraine ?

Malheureusement, les autres pays européens n'ont ni la même histoire, ni la même conception. La Belgique, la Finlande, l'Estonie par exemple, et même l'Italie, sont des Etats récents, sans la notion de souveraineté que nous a léguée l'histoire. Autrement dit, ils sont beaucoup plus prompts à accepter des concepts imprécis que contient la construction européenne.

Le problème de la souveraineté est donc de savoir qui a la capacité de décider et jusqu'où il est possible d'aliéner cette capacité. L'Europe a réussi à éviter de nouvelles guerres, elle a réussi à unifier les douanes, à assurer la liberté de la circulation et du commerce.

Il y a eu trois Europe successives. La première était en gros celle de Charlemagne, héritage compact et solide. La deuxième fut celle des élargissements avec notamment l'entrée de l'Angleterre. La troisième est celle qui nous amène à 25 membres ou davantage, beaucoup plus difficile à unifier et à organiser.

Pour revenir à la France, je pense que nous pouvons et devons négocier les éléments de la politique européenne, mais en aucun cas abandonner ce droit. Il me semble que l'Europe, devenue si vaste et diverse, ne pourra procéder que de l'entente et de la négociation entre ses partenaires.

\*  
\* \*

**Emmanuel Le Roy Ladurie :** J'ai été touché par ce que vous avez dit sur Chypre et que l'on ne dit pas assez. Peut-être sommes-nous quand même devant un fait – démographiquement – accompli, si bien que le problème turc reste pour une partie de cette Académie un point d'achoppement essentiel.

\*  
\* \*

**Pierre Tabatoni :** Nous voyons bien les transformations qui affectent l'économie du monde ; nous voyons bien apparaître les grands blocs qui, dans une cinquantaine d'années, seront des instruments de dynamique économique. Or, ces grands blocs ne pourront pas être limités à des Etats. Dans cette perspective, pensez-vous qu'une Europe des Etats pleinement souverains, même

s'ils coopèrent, permettra de répondre aux questions qui vont se poser ? Les Etats garderont-ils leur capacité d'intervenir efficacement, alors que leur composition démographique, politique et sociale sera plus hétérogène ? Vous avez parlé, au sujet de l'Europe, d'une « logique oxymorique », mais l'oxymore est la base même de la dialectique car ce sont les contradictions et conflits qui incitent à rechercher des réponses nouvelles aux problèmes nouveaux, et de s'adapter. Il me semble que le désordre de l'Europe dans lequel nous sommes actuellement et qui nous voit rechercher des institutions toujours évolutives nous donne plus de chances de nous adapter aux incertitudes que l'Europe de stabilité et de doctrine politique que vous avez évoquée.

\*  
\* \*

**Alain Besançon :** Votre communication est sous-tendue par deux idées principales. D'une part l'idée que le souverainisme serait le ressort profond de l'histoire de France ; d'autre part l'idée que le souverainisme serait compatible avec l'esprit européen. Ces deux affirmations sont-elles justifiées ?

L'idée de souveraineté naît avec Bodin et ne devient une politique qu'avec Richelieu. Quel a été le résultat ? Elle a occasionné une poussée de la France vers l'Europe du Nord et l'Europe de l'Est, ce qui a entraîné en choc en retour une croisade protestante qui a fini par nous écraser, comme nous l'avons vu en 1962. En plus cela a entraîné des disciples de Louis XIV qui se sont formés en Prusse avec Frédéric II, en Russie avec Catherine et qui ont joué le même jeu.

La deuxième manifestation de l'idée de souveraineté a été la Révolution française et Napoléon, avec une explosion de nationalisme dans toute l'Europe, avec l'écrasement de la France, avec la politique bismarckienne qui a entraîné l'écrasement de l'Allemagne et d'autres catastrophes.

Permettez-moi donc de me méfier du tableau très irénique que vous brossez de la compatibilité de l'Europe et de la souveraineté. Je ne vois par exemple pas comment l'euro aurait pu être créé sur une base de souverainisme.

\*  
\* \*

**Jacques Dupâquier :** L'Europe se trouve confrontée aujourd'hui à une vague migratoire d'un nouveau genre qui va prendre une ampleur sans précédent dans le quart de siècle à venir. Comment l'Europe réagit-elle ? Un certain nombre de pays ont créé ce que l'on appelle l'espace Schengen, c'est-à-dire que la France et d'autres ont renoncé au contrôle de leurs propres frontières. Que va-t-il se passer ? Comment le système va-t-il évoluer selon que la constitution européenne sera adoptée ou non ?

\*  
\* \*

### **Réponses :**

En m'adressant tout d'abord à tous les intervenants à la fois, j'aimerais me poser une question nécessaire à la veille du grand débat sur la constitution européenne : pourquoi l'Europe ? A quoi sert-elle ? Il est beaucoup plus difficile de répondre aujourd'hui qu'après la guerre. Ceux qui ont fondé l'Europe dans les années cinquante avaient en tête une idée très précise : la paix, en

« emmaillotant l'Allemagne », comme le disait Robert Schuman, et en faisant face à la menace soviétique. La paix avait alors des contours très précis.

Le temps a passé, le Mur de Berlin est tombé le 9 novembre 1989 et il n'y a plus de danger soviétique. L'élargissement est un fait d'une importance indéniable. L'Europe respire désormais de ses deux poumons et la paix n'est plus menacée. Quant à l'Allemagne, c'est en fait le traité fondateur de l'amitié franco-allemande en 1963, entre le Général de Gaulle et le Chancelier Adenauer, qui a permis de mettre fin à la grande brouille. Depuis cette date, quelles que soient les dérives de Bruxelles, la paix franco-allemande est établie de façon durable. On voit donc bien pourquoi on a fait l'Europe.

Mais il est légitime de se demander aujourd'hui pourquoi il faudrait poursuivre, surtout avec une Europe qui ne peut plus être que continentale – quand l'histoire rejoint la géographie. A cette question, on peut apporter deux réponses. La première est qu'il convient de réunifier le continent ; mais avec quelle méthode ? La deuxième est qu'il convient de faire face à la mondialisation.

Pour la réunification, deux méthodes sont possibles.

Soit l'on prolonge la méthode actuelle, la méthode bruxelloise, la méthode communautaire. Mais est-il raisonnable d'envisager l'Europe avec un seul taux de TVA pour 450 millions d'habitants ? Est-il possible d'envisager la même loi pour la pêche au harpon de la Laponie à la Sicile ? Est-il possible d'avoir, comme au XX<sup>e</sup> siècle, une Europe fondée sur les principes de centralisation, d'uniformité et de fédération artificielle ?

N'est-il pas plus raisonnable de se diriger vers une solution de confédération, avec plus de modestie et plus de souplesse, en multipliant les territoires de coopération interétatique ?

Permettez-moi de donner un exemple tiré de mon expérience d'homme politique pour bien faire comprendre, contrairement à ce que d'aucuns croient, que je suis profondément européen et qu'il n'y a pas de contradiction entre le respect d'un Etat et de son autorité, et la nécessité de construire l'Europe. Il s'agit de la sécurité maritime. A deux reprises en trois ans, la Vendée a été frappée par une marée noire, l'*Erika* d'abord, le *Prestige* ensuite. Depuis 1999, on nous a dit : « L'Europe arrive. Ce n'est plus à la France de prendre des mesures car elle n'en a plus la capacité juridique », puisque la compétence en matière de sécurité maritime est tombée dans l'escarcelle de Bruxelles depuis le traité de Maastricht. C'était bien pratique pour les hommes politiques, pour le Président de la République, pour le Premier ministre de l'époque qui, au nom de l'Europe, affirmaient qu'ils ne pouvaient rien faire. Nous avons donc attendu l'Europe, mais elle n'est pas venue. Pourquoi donc ?

La raison en est double. Premièrement, la Commission de Bruxelles, qui a le monopole d'initiative, est beaucoup plus sensible aux armateurs de Rotterdam et aux grands courtiers de Londres qu'aux ramasseurs de goudron des Sables d'Olonne, qui sont des bénévoles. Deuxièmement, quand bien même la Commission prendrait une décision forte, elle ne serait pas suivie par les Etats car il n'y a pas d'accord dans l'Europe des 15 ou des 25 pour faire adopter je ne sais quelle mesure concernant par exemple la coresponsabilité affréteurs-armateurs ou l'interdiction des pavillons de complaisance. C'est même dans l'Union européenne que la France trouve ses adversaires les plus redoutables. Quelle n'a pas été notre surprise de voir nommer comme Commissaire à la sécurité maritime un Maltais, dont le pays est le champion du monde des pavillons de complaisance !

Conclusion : il ne s'est rien passé du côté de l'Europe et il ne se passera rien. Tout simplement parce qu'on ne peut pas demander aux Allemands et aux puissances centrales d'adopter des mesures de sécurité maritime qui ne les concernent pas. Ainsi sont les Etats, différents, comme les peuples.

Impatient de voir que rien ne se passait depuis trois ans du côté européen, le Président de la République Jacques Chirac a décidé de prendre les choses en main et il est allé voir Espagnols, Portugais et Anglais pour conclure, en novembre 2002, l'accord de Malaga. Il s'agit d'un accord

incroyablement audacieux puisqu'il prévoit que tous les navires poubelles seront dûment contrôlés – ce qui est illégal au regard des règles de Bruxelles, qui a d'ailleurs menacé les Etats signataires de la Cour de justice – et repoussés à 200 miles nautiques des côtes. Cet accord n'est sans doute pas parfait, mais, depuis le début de l'année 2004, 74 navires poubelles ont été inspectés et détournés, ce qui crée un effet dissuasif pour les candidats pollueurs.

La leçon de cette histoire est très simple : ce qu'une nation ne fait pas pour elle-même, personne ne le fera à sa place. Et la solution se trouve à l'évidence dans l'Europe interétatique. Ce sont l'Angleterre, l'Espagne, la France et le Portugal qui ont su prendre ensemble des mesures, et non l'Europe bruxelloise. L'Europe supra-étatique est stérile alors que l'Europe inter-étatique produit des fruits.

N'étant ni juriste vraiment, ni philosophe vraiment, ni grammairien vraiment, j'essaye en tant qu'homme politique de tenir compte des réalités concrètes et je me pose, comme tout un chacun, la question de savoir ce qu'il est advenu des promesses qui nous ont été faites il y a plus d'une décennie.

L'Europe est aujourd'hui face à deux problèmes qu'il faut traiter. Le premier est que nous avons un pouvoir qui est de plus en plus lointain. Il faut chercher à le rapprocher. La suppression des démocraties nationales va-t-elle y contribuer ? Le second est que l'Europe est considérée par les citoyens comme trop peu contrôlée. Or, on s'apprête à la rendre incontrôlable en faisant de Bruxelles l'attributaire exclusif des pouvoirs jusqu'à présent détenus par les Etats.

L'Europe est confrontée à deux dilemmes mortels. Le premier porte sur la démocratie : plus on transfère de pouvoirs à Bruxelles, plus on affaiblit les démocraties & plus les gens « décrochent ». Le deuxième dilemme porte sur l'élargissement : plus on élargit, moins l'Europe ne peut être uniforme et plus il faut accepter la diversité, moins le principe de centralisation apparaît adapté. Si bien que nous pourrions nous rejoindre les uns et les autres, en dépit de nos divergences, sur une urgence européenne : faire en sorte que l'Europe choisisse comme ressort de son rayonnement le dynamisme des nations.

Ayant été député au Parlement national et étant député au Parlement européen depuis quelques semaines, je puis vous assurer qu'il y a d'énormes différences. Tout d'abord, il est impossible de se parler, à Strasbourg ou à Bruxelles ; en dépit d'une armada incroyable d'interprètes, il est quasiment impossible de se faire traduire. Ensuite, il y a une différence physique : quand j'arrivais au Parlement français, je passais sous le portique de sécurité électronique, je traversais la salle de la presse et je me retrouvais directement dans l'hémicycle. Au Parlement européen, on passe sous le portique de sécurité et l'on se retrouve directement en face des lobbyistes. C'est ainsi qu'ils s'appellent eux-mêmes. Vendredi dernier vient se présenter à moi un Monsieur d'Estienne d'Orves qui me dit être le responsable des industries pharmaceutiques et me propose de prendre un café en sa compagnie. J'ai bien sûr décliné son offre. On nous dit que c'est là le mode de fonctionnement de la démocratie américaine. C'est possible, mais pour un Français, cela diffère quelque peu de ce qu'il a appris en droit, à savoir la distinction entre le mandat délibératif et le mandat impératif. En effet, si le vote consiste dans la sommation de toutes les pressions, il ne s'agit plus d'intérêt général européen, mais d'intérêts catégoriels déguisés en intérêt général.

**A Gérald Antoine :** Ce serait un monde terrible que celui dans lequel l'idée même de souveraineté interdirait la dépendance. Le mot souveraineté forme un couple avec le mot dépendance. Seulement, mieux vaut pouvoir choisir sa dépendance et donc : plutôt des délégations que des transferts !

Je ne crois pas que la souveraineté ait jamais été absolue. Ainsi, sous l'Ancien Régime, le monarque ne pouvait pas s'affranchir de la contrainte des Lois fondamentales. Au-dessus des Lois fondamentales, il y avait du reste l'idée que le pouvoir n'appartenait pas au Prince – *nisi potestas a Deo*.



La souveraineté n'est donc jamais qu'une mesure de prudence et la base de toute coopération avec le voisin. Mme Alliot-Marie déclarait ce matin qu'il « faut absolument que les Américains acceptent le transfert de la souveraineté aux Irakiens » pour que puisse être instaurée la paix. Ne considérons donc pas que le concept de souveraineté est antinomique du concept de paix.

Lorsque le Général de Gaulle est arrivé en 1958, il a accepté deux choses en Europe : la coopération et le marché commun. Aujourd'hui, on est passé de la coopération à l'intégration et du marché commun au libre échangisme mondial.

**A Roland Drago :** La future constitution entraînera un changement de nature et non de degré. Trois exemples : 1°) Elle organise la primauté de la loi européenne, du droit européen sur tous les droits nationaux, y compris constitutionnels. Avec la Charte des droits fondamentaux, les Corses, les Basques, et pourquoi pas les Vendéens, pourront aller se faire reconnaître des droits devant la Cour de justice en tant que minorité.

2°) La majorité devient la règle et l'unanimité l'exception. C'est exactement le contraire du Traité de Rome.

3°) La personnalité juridique désormais donnée à l'Union européenne en fait un acteur à part entière ayant la capacité de signer des traités non plus au nom des Etats, mais en son nom propre. Très logiquement du reste, la France s'est vue sommer de renoncer à son droit de veto au Conseil de sécurité. On a pourtant vu dans l'affaire irakienne que le droit de veto peut jouer un rôle important.

On assiste en outre à un triple décrochage de la France dans les instances de décision. On avait 2 commissaires sur 25 ; on en aura 1 sur 15. Nous avons 72 députés contre 99 à l'Allemagne. Et nous avons moins de voix au Conseil que l'Allemagne.

**A Prosper Weil :** L'Europe aujourd'hui hésite quant à son périmètre. Est-ce l'Europe ou l'Eurasie ? L'Europe avec la Turquie est-elle encore l'Europe ?

En ce qui concerne l'architecture, opte-t-on pour la démocratie ou pour la « minocratie » ?

Quant au projet, fait-on une Europe indépendante ou un satellite atlantique ?

**A Bernard Bourgeois :** Marcel Gaucher dit qu'aujourd'hui le grand trouble de la France et des Français vient de ce qu'ils sont submergés par un triple sentiment de dépossession : dépossession par rapport à la mondialisation, qui aspire leurs forces vives ; dépossession par rapport à l'Europe qui trouble l'idée du destin commun ; et dépossession par rapport au communautarisme musulman qui les exproprie de leur identité.

**A Alain Plantey :** Une phrase du Général de Gaulle résume assez bien votre propos : « Si vous voulez unir des peuples, ne les intégrez pas comme des marrons dans une purée de marrons ». Pour négocier, il faut donc rester soi-même, sinon on rentre dans le domaine de l'informe où plus rien n'est identifiable.

**A Emmanuel Le Roy Ladurie :** Pour moi, la Turquie n'est pas européenne. J'ai, sur ce point, une divergence avec le Président de la République qui m'a dit récemment dans une conversation que les racines de l'Europe étaient autant musulmanes que chrétiennes. Je ne pense pas que ce soit exact.

**A Jacques Dupâquier :** Est-ce que l'espace Schengen fonctionne ? Il devait nous protéger. L'idée de l'espace Schengen, c'est un peu l'idée d'un immeuble doté d'un concierge et de serrures aux portes des appartements dans lequel on décide un jour de lever la double précaution en supprimant les serrures. Et l'on s'étonne ensuite pour savoir comment tel ou tel malfrat a pu pénétrer dans les appartements, échappant à la vigilance du concierge.

Permettez-moi de prendre un deuxième exemple métaphorique. Au début, dans la course du *Vendée Globe*, nous avons eu de gros problèmes de sécurité. Quand une bille de bois heurtait la coque d'un navire, il coulait. Nous avons donc décidé d'imposer sept caissons étanches. Quand une voie d'eau apparaissait, le caisson concerné se remplit, mais le bateau ne coule pas. Les nations sont en fait les caissons étanches de la mondialisation. Ce n'est pas parce que l'on fait, à juste titre, des frontières communes, qu'il faut supprimer les tamis que représentent les contrôles aux frontières internes. Je pense que c'est une grande imprudence de s'avancer vers le monde qui vient avec une seule frontière de 60 000 km. Je considère même que c'est une pure folie.

**A Pierre Tabatoni :** Il y a eu une politique commerciale commune européenne remarquable ; il n'y en a plus. Il n'y a plus de politique agricole commune. Quand on écoute le Commissaire Lamy, il nous invite à presser le pas pour que l'Europe soit le marchepied de la mondialisation sauvage, et non un écran de protection.

Il y a à mon sens deux manières d'organiser le monde. Je parle comme un président de Conseil général qui constate, dans son département comme ailleurs, que tout est transférable. Si la mondialisation reste telle qu'elle est aujourd'hui conçue par l'Organisation Mondiale du Commerce – que l'on pourrait appeler l'Organisation Commerciale du Monde – tout est transférable : hommes, savoir-faire et machines. Tout sauf la plage de La Baule, la Tour Eiffel et le Puy du Fou. Sauf à se trouver dans une niche en situation de non-concurrence, on est à la merci d'un monde où se dessine la convergence d'un ultra-capitalisme rêvant d'une grande Internationale et d'un communisme planétaire soucieux de façonner un homme générique, internaute et consommateur. Cela convient peut-être aux Américains, mais pas à nous. Petit à petit, on se dirige vers une banque unique, une usine unique, une ferme unique, un magasin unique et pourquoi pas une langue unique et une culture unique ?

La seule autre façon d'organiser le monde, c'est de le faire à partir de préférences régionales. Si l'on veut mettre en concurrence directe un petit paysan béninois avec un latifundiaire de Nouvelle Zélande, le premier est mort. Et nous aurons des hordes de pauvres qui viendront chez nous camper aux portes de nos cités. Il faut organiser le monde en zones de préférences régionales. C'est l'exemple que l'Europe devrait donner au monde.

Il y a deux différences entre l'Union européenne telle qu'elle fonctionne et les 84 unions commerciales qui existent de par le monde. Premièrement, nous sommes la seule union commerciale au monde qui ne soit plus protégée. Deuxièmement, nous sommes la seule union commerciale à se vouloir supra-nationale. Toutes les autres sont internationales et sont des zones de vraie protection. Ce n'est pas parce que l'on est un grand pays – l'Amérique nous le prouve –, ce n'est pas parce que l'on pratique le libre échange qu'on peut ne pas se protéger. Essayons de faire rentrer un grain de riz au Japon, une tonne d'acier aux Etats-Unis ou même un film de Luc Besson. Ces pays sont des grands pays parce qu'ils se protègent quand c'est leur intérêt et qu'ils s'ouvrent quand c'est leur intérêt. Je souhaite que l'Europe agisse de même, une Europe des Etats, une Europe des souverainetés, du respect des démocraties et des identités, des langues et des cultures. Prenons garde ! Que deviendra l'Europe si les Européens décrochent de l'Europe ?

\*

\* \*